



Railler et critiquer
est la spécialité
des sots et des
ignorants !

LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon



LA MORUE en "batterie" ou en "plaine"

Nous avons vu que les rassemblements importants de morue ont pour but la ponte et, sauf des circonstances exceptionnelles, se produisent dans l'eau de morue, que nous avons définie par sa température de 3° à 5° et sa salinité de 33,2 à 33,5.

Nous allons chercher notre poisson en dehors de cette zone étroite. Nous constatons que la morue ne pénètre pas dans les eaux de plus de 35 de salinité, mais qu'on la trouve dans les eaux continentales jusqu'à 30. D'autre part les limites extrêmes de son habitat, au point de vue température, sont 0° et 10°. Elle est extrêmement rare au-dessous de 1° 5, et on ne trouve de ce côté de la tranche d'eau de morue que des espèces assez fortes ; elle est extrêmement rare au-dessus de 7°, et l'on ne trouve de ce côté que des individus de petite taille.

Quelle est la raison qui retient la morue dans cette eau moins favorable et comment s'y présente-t-elle ?

La morue est attirée en dehors de son eau de prédilection par la recherche de la nourriture, et on la retrouve sous deux formations différentes : en batterie, c'est-à-dire levée du fond, et nageant entre deux eaux en formation dispersée ; en plaine, c'est-à-dire sur le fond même, en formation de densité extrêmement variable.

Notre guide dans cette recherche nouvelle sera l'alimentation.

Il faut manger ! Nous avons vu que cette nécessité est un peu oubliée pendant le fraîchement ; mais après, comme avant, la nature reprend ses droits. Rien n'est plus vorace qu'une morue ! Rien ne possède non plus sa capacité digestive ! C'est au point que je me souviens d'avoir un jour découvert dans un estomac un pitot, cette espèce de grosse moule dont la coque a une épaisseur voisine de 5 m/m. Il venait d'être ingéré, comme le témoignait la fratcheur de l'animal. Or, il se trouvait enrobé dans une sorte de gelée translucide épaisse de 7 à 8 m/m., au travers de laquelle son corps apparaissait. C'était tout simplement la coquille réduite à l'état de colle glaireuse que l'on apercevait ainsi ; une heure avait suffit pour produire ce résultat.

Que mange donc ordinairement la morue ? La réponse est nette.

I. - Morue en "batterie"

Il y a ou il n'y a pas de passages entre deux eaux, suivant que les conditions de cette tranche sont ou ne sont pas favorables aux espèces migratrices (harengs, capelans, encornets) qui se succèdent sur les Bancs au cours de l'année.

Pendant les passages, en général d'assez courte durée, sauf celui de l'encornet qui peut durer plusieurs mois, la morue monte en l'air, suivant la pittoresque expression des Bancs. Cette ascension verticale ne dure pas toute la journée, elle ne s'étend pas jusqu'en surface dont l'eau est beaucoup trop chaude pour la morue. C'est à mi-route vers 25 à 40 mètres au plus que l'on se retrouve. Comment se fait-il que la boette de passage commette l'imprudence de venir ainsi au devant de la morue, alors que les différences de température des milieux extrêmes qui atteignent de 10° à 15° sont un obstacle infranchissable à une poursuite ? On sait, en effet, qu'une différence brusque de 5° de température suffit à tuer un poisson, ou tout au moins à le paralyser mortellement. On peut donc s'étonner

que des espèces, dont les habitats sont juxtaposés plutôt que coïncidents, viennent en contact rapproché, alors qu'elles pourraient séjournier l'une au-dessus de l'autre, à quelques mètres de distance, plus séparées ainsi l'une de l'autre que par des centaines de milles de distance horizontale.

La raison est très simple. Les deux habitats, nous l'avons dit, sont juxtaposés. Ainsi la morue habite entre 0° et 10°. L'encornet, par contre se plait de 5° à 15°. On se retrouve dans les eaux de 5° à 10° que peuple le plancton. Or ce plancton monte ou descend, suivant un rythme assez capricieux, influencé par la lumière, contrarié par le mauvais temps, etc. De sorte que ce n'est pas d'une façon constante, le jour ou la nuit, qui seront l'instant de l'ascension verticale de la morue, ou de la descente de la boette de passage. Mais ce qu'on constate en relevant avec soin la production des coups de chalut heure par heure, c'est que le rythme commence se poursuit pendant une assez longue période, parfois pendant toute une lunaison aux mêmes heures ; le poisson donne le jour ou la nuit. Entendez par là qu'il est en batterie le reste du temps, parce que l'encornet ou le capelan vient de descendre aux étages inférieurs de son garde-manger pour se bourrer d'amphipodes.

Nous saissons donc là une cause fondamentale du mouvement de la morue hors des taches. Son ascension est liée au mouvement de la boette migratrice, lui-même dépendant de celui du plancton. Nous retrouverons donc dans l'abondance du plancton une attirance des espèces migratrices, et, par répercussion, le maintien de la morue sur les Bancs. Nous retrouverons par contre dans la disparition du plancton, par suite de l'envahissement des eaux atlantiques, comme en 1927 par exemple, une cause de l'absence d'encornet et de la fuite de la morue.

II. - Morue "en plaine"

Mais il faut manger encore, lorsque la boette migratrice fait défaut. Alors la morue se rabat sur la faune des fonds. Ce sera encore dans son estomac que nous connaîtrons son menu : il est simple.

Sur les fonds de sable ou de vase dure c'est d'abord le lançon ; accessoirement quelques coquillages. Sur les fonds durs, dénommés vivants ou riches, ce sont les coquillages, les crustacés à carapace digeste (crabes et araignées de moins de sept à dix centimètres de diamètre) et même les mangeurs de vase et de débris gellifiés, holothuries (melons, cornichons), actinies (culs de jument, etc.). On mange ce qu'on peut !

Cette nourriture de fonds vivants est sédentaire ; on la trouve toujours ; les variations de température des fonds sont assez lentes pour ne pas gêner ces espèces. Aussi les voiliers, dans les années de disette, ont-ils encore quelque chose à glaner alors que les chalutiers ne font plus rien. Encore faut-il à ce moment-là qu'ils ne s'attardent pas au même endroit. La morue est raréfiée parce que les conditions sont défavorables. La mise à l'eau d'un thermomètre suffit à indiquer si l'on est encore dans des conditions possibles. Au-dessous de la température favorable on pourra sauver ses marées mais la morue ne recouvrira pas le terrain écrémé. Et il faudra se déplacer souvent, car elle est peu abondante dans la région. On est loin de l'eau de morue. Si on est au-dessus de la température favorable, il faudra abandonner la place.

Si l'on pose au lançon, dans les fonds de sable, les questions que nous avons résolues avec la morue, nous constatons qu'il fraie

au large, dans les eaux de 3° à 4°, et qu'il se nourrit d'amphipodes et de son propre fraîcheur. Nous avons donc bouclé le cercle et nous sommes toujours retombés sur la même conclusion. Si cet herbivore, que nous savons maintenant indispensable pour vivre aux espèces de taille moyenne, vient à manquer, rien n'ira plus. Et nous savons qu'il réclame pour vivre lui-même, de l'eau polaire, dont les caractéristiques sont très voisines de celles qui conviennent à la morue elle-même.

Dès que la température dépasse 6° dans les fonds, la morue est remplacée par d'autres espèces, ansons, petites morues, poissons plats, raies ; à 8° apparaît le chien de mer dont l'arrivée en ligne est un symptôme caractéristique d'une situation irrémédiablement compromise et pour longtemps. Il n'y a plus qu'à fuir !

Nous venons de constater l'importance de l'eau polaire sur les Bancs mêmes, pour le maintien de la morue dans les lieux de pêche. Il nous faut maintenant étudier les causes physiques du mouvement des eaux à Terre-Neuve, raison primordiale de la présence ou de l'absence de l'eau de morue dans les régions que nous fréquentons actuellement.

COMMANDANT BEAUGÉ.

Cartes des Bancs de Terre-Neuve

(Édition 1929)

Nous présentons cette année aux Capitaines notre nouvelle édition des cartes des Bancs de Terre-Neuve, complétée des renseignements recueillis au cours de la campagne 1928. Nous avons ajouté à cette édition une carte du Banc George, très souvent demandée par les chalutiers.

Voici quelles sont les dénominations de ces cartes :

- Platier.
- Carte n°1 Aiguille de déclinaison.
- n°2 Banc de Saint-Pierre.
- n°3 S.-O. du Platier.
- n°4 Banquereau.
- n°5 Banc George.

Comme l'on pourra le remarquer, les sondes du Platier se resserrent de plus en plus. D'ici peu nous pourrons nous permettre de tracer des lignes isobathes complètes, qui, déchargeant la carte de la majorité partie de ses chiffres, permettront de mieux saisir l'allure des dénivellations, et laisseront plus de place aux indications des natures de fond.

La pêche de 1928 ayant été presque exclusivement une pêche aux bulots, pratiquée sur le Platier, il s'ensuit que les autres cartes n'ont reçu que très peu de modifications.

Nous remercions très sincèrement les capitaines des renseignements qu'ils nous ont apportés ; l'intérêt avec lequel ils suivent les progrès accomplis nous montre que la voie dans laquelle nous travaillons est bonne et paraît les servir efficacement.

Les capitaines du *Saint-Coulomb*, du *Noella*, du *Saint-Yvonne* nous ont signalé des fonds de 30 à 40 mètres au Sud de l'E., (Carte du Platier), malheureusement le peu de précision des renseignements apportés ne nous a pas permis de situer exactement ces fonds. Nous nous réservons de revoir cette année avec eux, sur nos graphiques, les emplacements des roches signalées que nous porteront ensuite sur nos cartes 1930.

COMMANDANT GUYADER.

AFFRANCHISSEMENT des Correspondances des Marins

Veillez à vos intérêts !

Il nous est encore signalé que très nombreux sont les marins de la Grande Pêche qui n'affranchissent pas, faute de timbres, les lettres qu'ils remettent au Navire-Hôpital, à destination de leurs familles.

Il en résulte que l'Administration des P. T. T. frappe de la double taxe les correspondances ainsi expédiées, et cette manière de procéder ne va pas sans provoquer les doléances des destinataires.

**

C'est à vos familles que vous écrivez le plus souvent, ce sont elles qui paient la double taxe, et c'est vous personnellement qui subissez le contre-coup de cette manière de faire.

Sans doute vous n'avez généralement pas de timbres à bord de vos navires, mais nous vous rappelons qu'il y en a toujours à bord de la *Sainte-Jeanne-d'Arc*, et qu'il est facile de remédier à un état de choses qui vous est préjudiciable, si vous voulez bien vous en donner la peine.

**

Aux Capitaines qui viennent à bord de la *Sainte-Jeanne-d'Arc* apporter le courrier, nous demandons de vouloir bien passer au bureau de poste du Navire-Hôpital, et d'y affranchir les lettres de leurs marins.

S'ils n'ont pas le numéraire voulu pour régler ces affranchissements, qu'ils veuillent bien nous remettre un bon signé d'eux, payable chez l'Armateur, et nous leur avancerons les timbres nécessaires. Ils n'auront eux, qu'à répartir la somme avancée, au débit des marins expéditeurs, et le règlement se fera simplement et automatiquement en fin de campagne.

Les choses simples peuvent et doivent se faire simplement. Dans ce domaine comme dans les autres, nous sommes à votre disposition ; mais de grâce, dans votre propre intérêt, facilitez-nous les choses.

Pour hâter le Courrier Transatlantique

Le service régulier d'avions en liaison avec les paquebots américains faisant le service entre l'Amérique, l'Angleterre et Cherbourg, a commencé avec les départs du *Leviathan*, du 25 mai au 12 juin.

D'une part, des aéroplanes iront porter la poste aux paquebots en pleine mer, une dizaine d'heures après le départ de New-York. D'autre part, ils iront au-devant des paquebots revenant aux Etats-Unis, à deux ou trois cent milles, chercher le courrier pour permettre à celui-ci d'être distribué deux jours plus tôt.

Terre-Neuve

L'aviso *Aldebaran*, actuellement aux Antilles, doit se rendre sur les Bancs de Terre-Neuve pour assurer la surveillance de la pêche, en attendant l'arrivée de l'aviso *Ville-d'Ys*.

La *Ville-d'Ys*, après sa campagne habituelle en Islande, retrouvera l'*Aldebaran* vers le 12 juin et restera sur les Bancs jusqu'à la mi-septembre.

Le timbre le plus rare du monde

A l'exposition philatélique qui s'est tenue au Havre, le 18 mai, les anglais ont exposé un timbre d'une valeur de 10.000 livres sterling, estimé comme le plus rare du monde.

Echos de "chez nous"

Propriété
Publique

Région Normande

Fécamp. — Là gracieuse cérémonie de la première communion solennelle s'est déroulée, à la Sainte-Trinité, en présence d'une assistance considérable de parents et d'amis.

Deux cents enfants environ (communiants et renouvelants) furent pris processionnellement à leurs écoles ou patronages respectifs et conduits à l'Abbaye, parée de lumières et de fleurs. La messe fut célébrée par M. l'abbé Resse, professeur à l'Institution St-Joseph du Havre.

Avant et après la communion, M. le chanoine Coruble, doyen de Fécamp, adressa la parole aux enfants.

Médailles d'honneur des marins du Commerce. — Les inscrits maritimes dont les noms suivent sont priés de se présenter au bureau de l'Inscription Maritime à Fécamp, afin de prendre possession de leur médaille d'honneur des marins du commerce :

MM. François Coquin, inscrit n° 2, domicilié route de Rouen ; Gabriel Decaux, inscrit n° 2.181, domicilié à Senneville ; Emile Hermel, inscrit n° 2.688, domicilié 6, rue du Casino ; Auguste Buquet, inscrit n° 2.219, domicilié route de Saint-Léonard ; Georges Mesnil, inscrit n° 5.194, domicilié 192, rue d'Etretat.

Renversé par une automobile. — Une automobile conduite par M. Affagard, chauffeur au service de M. Guillotin, commerçant, passait route d'Etretat, quand en voulant éviter un cycliste, la voiture monta sur le trottoir, renversant un gargonnet de 5 ans, Guy Lepage, domicilié rue des Bains.

L'enfant a été légèrement blessé aux jambes.

Accident du travail. — Employé chez M. Louis Levacher, négociant-saleur, M. Emile Robert, domicilié rue des Fourneaux, a eu le pied droit pris sous une des roues d'une voiture.

Blessé au talon, M. Robert a dû interrompre son travail pendant environ une douzaine de jours.

Frobergville. — M. Marius Lefebvre, couveur à Frobergville, a porté plainte à la gendarmerie de Fécamp contre le nommé Raymond Cousin, 28 ans, maçon au même lieu, qui l'aurait frappé brutalement.

Interrogé, Cousin a déclaré qu'il se trouvait en état d'ivresse et ne se souvenait de rien. Procès-verbal a été dressé.

Yport. — Une automobile conduite par M. Boquain, mareyeur à Yport, est entrée en collision, avenue de la Gare, avec une auto appartenant à M. Pringault, commerçant à Fécamp.

Les dégâts, purement matériels, ont été constatés par un officier ministériel.

Senneville-sur-Fécamp. — M. Georges Gobé a été réélu maire avec 11 voix et 1 bulletin blanc. M. Jules Beaudet a été réélu adjoint avec 7 voix contre 4 à M. Langanay et 1 bulletin blanc.

Fauville. — Un side-car dans lequel avaient pris place M. et Mme Savais, domiciliés à Paris, 18, rue Moreau, est entré en collision, à Fauville, avec une voiture automobile.

M. et Mme Savais, qui étaient grièvement blessés, ont été transportés à l'hôpital de Fécamp, où ils ont été admis d'urgence.

Les blessés ont du subir une opération chirurgicale. Leur état est satisfaisant.

Dieppe. — Le gargon coiffeur Anselme Lacote, 28 ans, dit « René », avec un rasoir a tranché la gorge de sa maîtresse. Transportée à l'hôpital, la blessée mourut en y arrivant.

Le meurtrier, qui avait pris la fuite, fut activement recherché. Vers 3 heures du matin, le brigadier Dugastel et le sous-brigadier Courbe trouvèrent le gargon coiffeur couché près d'une des grandes grues de la Chambre de Commerce, quai du Hâble.

Le meurtrier déclara qu'il avait voulu se jeter à l'eau, mais n'en avait pas eu le courage. Il a été mis à la disposition du Parquet.

Envermeu. — Petit Fernand, 66 ans, journalier, demeurant à Douvrend, avait pris à Eu le train de Dieppe. Dès qu'il eut pris place dans le compartiment, il sortit de sa poche un revolver et en menaça les voyageurs. Prévenue téléphoniquement, la gendarmerie d'Envermeu, à l'arrivée du train, appréhenda le journalier pour port d'armes prohibée, menaces et infraction à la police des Chemins de Fer.

Le Havre. — Le conseil municipal du Havre a réélu maire M. Léon Meyer, par 35 voix sur 36.

Outrages aux gendarmes. — Louis Mahé, 45 ans, terrassier, domicilié rue Léon Desgénétais, pénétrait en état d'ivresse dans un café du centre et demandait une consommation. Mahé ne trouva rien de plus à propos que d'expliquer son cas... à la gendarmerie où son langage un peu particulier lui valut une contravention. Mécontent, Mahé insulta les gendarmes.

Mahé fut mis aussitôt en état d'arrestation et, après avoir passé la nuit au violon, il a été conduit au Havre où il a été écroué.

SPORTS

La Société « Bois-Rosé » à Orléans. — La société de gymnastique « Bois-Rosé », courant à Orléans, en première division, a remporté les récompenses suivantes :

1^{er} prix (excellence) aux concours spéciaux.

1^{er} prix pour concours de sections.

Sporting-Club Fécamois. — Sur le Stade des Etablissements Schneider, à Harfleur, se sont disputées les épreuves éliminatoires des « Grands Prix des Jeunes ».

Le S. C. F. y avait délégué deux de ses juniors, Couture et Fréger, qui obtinrent des résultats très satisfaisants.

Couture, notamment s'adjugea deux places de second, dans le 300 mètres et le saut en longueur, après avoir remporté sa série du 300 mètres.

Vélo-Club Fécamois. — Sur le parcours Fécamp-Octeville-Fécamp, s'est disputée la course de 70 kilomètres, réservée aux membres du Vélo-Club Fécamois. Le départ avait été donné place Thiers. Les arrivées étaient jugées rue Charles Le Borgne.

Magnan s'est classé premier devant Belhache.

Région Bretonne

Saint-Malo. — Mme Vieuloup et sa mère Mme Leleay avaient été poursuivies devant le tribunal de Saint-Malo et condamnées pour mouillage de lait, chacune à un mois de prison et 500 francs d'amende.

Sur appel, la Cour, après plaidoirie de M. le bâtonnier Brault, a acquitté Mme Vieuloup, maintenu la peine d'emprisonnement prononcée contre Mme Leleay en réduisant l'amende à 200 francs.

M. Delamarche, partie civile a obtenu les 2 fr. 50 de dommages-intérêts qu'il réclamait pour le principe.

M. Chéron à Saint-Malo. — M. Henry Chéron, ministre des Finances, de passage à Saint-Malo, est descendu chez M. Ory, pharmacien, rue de la Paroisse, à la famille duquel il est allié.

Succès scolaires. — Les élèves de l'Ecole publique de garçons, rue de la Nation, dont les noms suivent, ont été reçus au concours des Bourses nationales les 25 avril et 2 mai. 1^{re} série : Pichard Charles ; 2^e série : Jéhan Marcel, Lebrigand André, Lepage Charles ; 3^e série : Couet Guy.

Souscription. — Aux populations du littoral de la Côte d'Emeraude qui invoquent avec tant de confiance, la Sainte Vierge, sous le titre d'« Etoile de la Mer », on demande de bien vouloir coopérer à la souscription ayant pour but la restauration de la statue de Notre-Dame de la Mer, érigée sur le rocher de Bizeux. Les plus modestes offrandes sont reçues avec reconnaissance.

A Saint-Malo-Rocabey : chez M. Couëllan, marbrier, en face le cimetière.

A Saint-Servan : Librairie Lecouplet, rue Ville-Pépin.

A Dinard : chez M. Pelé, Villa Ker-Jinny, rue de l'Industrie.

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Colette Tournerie, 17, rue Migeaud. — Christian Grandin, 17, rue Vieille-Boucherie.

Promesses de mariages. — Hypolite Tulle, chauffeur d'auto et Mathilde Boissier, s. p. — Henri Caurel, clerc d'huissier et Marcelle Gastine, s. p. — Yves Bénic commerçant et Désirée Guillaume, s. p. — Guy Desbois, antiquaire et Anne Riou, s. p.

Décès. — Stéphanie Guilbert, 57 ans, célibataire, 20, rue des Lauriers. — Marie Morézien, 23 ans, épouse Malemanche, 10, rue Saint-Sauveur. — Marie Corlay, 83 ans, veuve Dereins, 16, rue des Cordiers. — Eugénie Level, 39 ans, célibataire, Chemin Pavé.

Saint-Servan. — Le conseil municipal a élu maire M. Demalvialin, par 25 voix contre 1 à M. Guinamant.

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Guy Le Maou, avenue Wilson ; Antoinette Ragot, Maternité du Rosais ; Joseph Legrand, Maternité du Rosais ; Bernard Pelhâtre, rue de la Motte.

Mariages. — Frédéric Renoul, gendarme à pied et Augustine Flaux, cultivatrice ; Ernest Joly, bourrelier et Célestine Lançien, s. p.

Décès. — Eugène Goaltès, veuf Hervé, 55 ans, marin, au Rosais ; Marie Hamel, veuve Rouillé, 59 ans, ménagère, rue de l'Hôpital ; René Thomas, époux Varados, 39 ans, maçon, Troctin ; Aline Briand, veuve Fontaine, 69 ans, s. p., au Rosais ; Marie Bouvet, épouse Fouquet, 49 ans, domestique, au Rosais.

Dinard. — Le feu s'est déclaré dans le bois de Ponthual, du côté droit de la route allant de Cuplé à Pleurtuit.

Les pompiers se rendirent immédiatement sur les lieux du sinistre. Le C. R. I. P. averti, vint se joindre à eux et à l'aide d'une foule considérable, on arriva à conjurer le danger qui menaçait le village de la Charlottais.

Le feu serait dû à l'imprudence d'un ouvrier agricole qui travaillait aux abords du bois. Une dizaine d'hectares de bois-taillis ont été la proie des flammes.

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Françoise Carrié, La Basse-Guais.

Mariages. — Joseph Queffellec, menuisier et Juliette Hervé, repasseuse ; Pierre Nicolas, chauffeur d'autos et Rosalie Hervé, femme de chambre ; Henri Appriou, ouvrier des P. T. T. et Jeanne Gourhan, sans profession ; Mathurin David, marin et Rosalie Padel, cuisinière.

Décès. — Arthur Fains, époux Meslier, cocher, 68, Grand'Rue.

Cancale. — On apprenait en ville que le marin Loquen Alfred, embarqué sur le navire *Galatée*, capitaine Legué, armateur M. Wors, était décédé sur les Bancs des suites de congestion. Ce décès porte à cinq le nombre des marins terre-neuvas décédés au cours de la présente campagne.

La Fête des Mères. — La cérémonie de la remise de la médaille de la Famille Française, aux 49 mères cancalaises, a eu lieu à la mairie.

Le maire avait tenu à présider cette petite fête. MM. Poidevin, Décobert, et Guilbert, ses adjoints, l'entouraient.

Avant de procéder à la remise des médailles, M. le Maire, en termes délicats, par quelques paroles simples, mais sorties du cœur, a salué les lauréates.

Saint-Brieuc. — Au lieu dit la Truite, sur le territoire de la commune de Maroué, une automobile du garage Josse, de la rue Mouëxigné, à Lamballe, est tombée dans une prairie, en contre-bas de sept mètres par rapport à la route. Huit jeunes gens se trouvaient dans le véhicule. Six ne portent que des contusions légères ou des blessures sans gravité. Le septième, M. Ruellan, a été transporté à son domicile ; quand au huitième, M. Taillefer, il fallut le conduire d'urgence, dans une clinique de Saint-Brieuc.

Les épreuves pratiques et orales des examens de la Marine Marchande (session de juin) auront lieu comme suit :

Examens
pour le brevet d'officier de pont

Les examens commenceront par Bordeaux le lundi 8 juillet, à 8 heures du matin, et se poursuivront dans l'ordre ci-après : Nantes, pour le brevet d'officier de pont

Lorient, Paimpol, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Le Havre, Boulogne, Marseille, Alger, et Bastia.

Les épreuves pratiques et orales commenceront le vendredi 5 juillet, à 8 heures du matin, au Havre, et se poursuivront dans les centres de Boulogne, Dunkerque, Marseille, Alger, Bordeaux et Nantes.

AVIATION

Les aviateurs français Assolant et Lefèvre, attendent à l'aérodrome de Roosevelt-Field le moment opportun pour entreprendre la traversée de l'Atlantique de New-York à Paris. Au cours de plusieurs vols d'essai ils ont atteint la vitesse moyenne de 240 kilomètres à l'heure.

Les aviateurs ont l'intention de battre le record de 33 h. 1/2, établi par le colonel Lindbergh, leur appareil pouvant, si tout marche bien, parcourir les 5.760 kilomètres, qui séparent New-York de Paris, en 30 heures.

Les aviateurs Cramer et Hassel, accompagnés du financier américain Fredericks, partiront de New-York en juin, à destination de Stockholm et de Copenhague, via le Groenland et l'Islande, à bord d'un avion à trois moteurs du type Fokker.

Une quinzaine de jours plus tard, les deux aviateurs suédois partiront de Stockholm pour New-York, en passant par le Groenland.

L'aviateur Jean Deneulin, à bord d'un appareil commercial de 450 chevaux, dans lequel avaient pris place des passagers, a effectué le voyage Paris-Madrid-Fez-Madrid-Paris, soit près de 4.400 kms, en 22 h. 35 de vol effectif.

Records

Les commandants Weiss et Girier, qui avaient pris leur envol en vue de battre le record mondial de vitesse sur 5.000 kilomètres, ont mené à bien leur tentative.

Les aviateurs ont couvert en 26 h. 40 les 31 tours de circuit, soit 5.100 kilomètres.

Ils ont battu nettement le record détienu par l'aviateur italien Ferrarin, avec la vitesse moyenne de 139 km. 177. En effet, Weiss et Girier ont couvert les 5.000 km. à l'impressionnante vitesse de 187 km. 360 à l'heure.

D'après les constatations faites par l'autorité sportive allemande, le pilote Neuhof a atteint une altitude de 12.739 mètres.

Le *Forthworth* qui devait voler 300 heures a atterri au bout de 172 h. 32. Il avait tenu l'air 7 jours 4 h. 32'. Il bat le record de durée, que détenait le *Question-Mark*, par 21 h. 52'.

AVIS AUX NAVIGATEURS

Tête de Galantry. — Sud de l'île de Saint-Pierre, 46° 45' 7 N., 56° 9' 7 W. Nouvelles caractéristiques : 3 éclats : 2 blancs et un rouge en 40 secondes, au lieu de 3 éclats : 2 blancs et un rouge en 60 secondes.

La durée de chaque éclat et de chaque éclipse varie avec la distance.

Coup de canon toutes les demi-heures en cas d'avarie à la sirène.

Pointe-Plate. — La sirène de la Pointe-Plate est arrêtée jusqu'à nouvel ordre. Le canon fonctionne toujours (un coup toutes les vingt minutes).

Jusqu'à nouvel avis le feu sera fixe en conservant les mêmes secteurs blancs et rouges.

Balises. — La bouée de la *Marne* est à siflet et peinte en noir. Position : Lat. 46° 43' 42" N. Long. 56° 13' 36 W Greenwich.

Une bouée à cloche a été mouillée à *Savoyard*. Position : Lat. 46° 45' 43" N. Long. 56° 15' 22" W Greenwich. La bouée est peinte à bandes horizontales blanches et noires.

Une bouée à siflet, peinte avec bandes horizontales blanches et noires, sera mouillée prochainement à l'Est du rocher *Enfant-Perdu*.

RADIOGRAMMES MÉTÉOROLOGIQUES

Le Post